



Le Saint-Siège

***ADDRESS OF HIS HOLINESS
POPE JOHN PAUL II
TO H.E. Mr Edward John Stevens,
AMBASSADOR OF AUSTRALIA TO THE HOLY SEE****

Saturday, 11 January 1997

Monsieur l'Ambassadeur,

1. C'est avec grand plaisir que je vous accueille au Vatican et que j'accepte les Lettres qui vous accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Australie près le Saint-Siège.

Je vous remercie pour les vœux que vous m'avez transmis de la part du gouvernement et du peuple d'Australie. Ces salutations cordiales me rappellent l'accueil chaleureux que j'ai reçu lors de ma seconde visite dans votre pays au début de l'année 1995, lorsque j'ai eu le plaisir de béatifier cette Australienne exceptionnelle que fut Mère Marie MacKillop. A cette occasion, j'ai pu une fois de plus noter l'ouverture et l'hospitalité envers les étrangers pour lesquelles vos concitoyens sont à juste titre estimés.

2. Votre présence ici aujourd'hui me permet de saluer le rôle actif de l'Australie dans l'aide aux nations en voie de développement et dans l'assistance à ceux qui souffrent des effets de la guerre et des situations de trouble politique. Au cours des dernières années de ce siècle, les situations de catastrophes, en particulier la terrible tragédie qui se déroule dans la région des Grands Lacs en Afrique, représentent, pour tous ceux qui sont engagés dans la cause de la justice et de la paix, un défi à redoubler leurs efforts pour soulager tant de douleur et de souffrance. La misère de millions de personnes constitue une offense à la dignité humaine et une menace permanente pour la paix dans le monde.

3. Votre Excellence a noté que parmi les problèmes urgents auxquels la Communauté internationale doit faire face il y a celui de la tragédie permanente de la faim et de la malnutrition. Le récent Sommet mondial sur l'Alimentation à Rome a attiré l'attention sur la grave situation des

plus de huit cent millions de personnes dans les pays en voie de développement qui sont décimés par la malnutrition ou par les conséquences de l'insécurité alimentaire.

Malheureusement, le fléau de la faim persiste en dépit des progrès scientifiques et techniques permettant d'accroître la production agricole et de fournir assez de nourriture pour tous. Tandis que les raisons de ce fléau sont nombreuses et complexes, nous ne pouvons ignorer le fait que toute réponse efficace doit être liée à la question plus large du développement, et notamment le besoin de garantir que les pays en voie de développement ont un accès équitable aux ressources, à la technologie et à l'éducation qui rendent le progrès possible. Le développement authentique exige non seulement des mesures économiques prudentes, mais également un engagement à la solidarité pour promouvoir le bien intégral des personnes et des peuples, dans le respect dû aux impératifs éthiques qui seuls peuvent garantir des relations justes et équitables entre eux. A cet égard, les nations développées doivent examiner sérieusement leur gestion des ressources mondiales et accomplir des efforts croissants pour garantir le droit universel à l'alimentation.

4. Certes, l'un des signes prometteurs de notre époque a été le désir croissant, de la part de la Communauté internationale, de coopérer dans la recherche de moyens visant à supprimer la pauvreté parmi les membres de la famille humaine. Toutefois, les solutions à ce problème ne pourront être contenues dans les politiques et les programmes qui, en promouvant et même en imposant un modèle de vie qui n'est pas en harmonie avec les cultures et les traditions des peuples, nuit aux droits fondamentaux de l'homme (cf. *Sollicitudo rei socialis*, n. 25). Le fait que la terre doit constituer un foyer pour tous exige un esprit de coopération et de partage qui respecte les différences légitimes des individus et des peuples. La promotion de la dignité humaine exige également un sens clair des vérités morales transcendantes qui doivent orienter les choix politiques et intégrer les intérêts particuliers dans le cadre d'une vision cohérente du bien commun (cf. *Centesimus annus*, n. 47).

5. Dans l'accomplissement de sa mission spirituelle, l'Église s'efforce d'accroître la conscience de la dignité inaliénable et de l'inviolabilité de tout être humain, y compris les enfants non encore nés, les personnes handicapées, les personnes âgées, les malades en phase terminale. Le droit fondamental à la vie est un droit absolument nécessaire pour tout système de valeurs digne de l'homme. Toute action ou omission qui provoque délibérément la mort d'une personne innocente constitue une grave violation de la loi inscrite dans le cœur humain. L'Église catholique qui est en Australie cherche à défendre cette vérité fondamentale lorsqu'elle s'élève avec force contre les tentatives de légaliser les demandes d'euthanasie ou de les autoriser (cf. *Evangelium vitae*, n. 72).

Je prie pour qu'à l'approche de l'An 2000, l'Australie renforce ultérieurement son héritage chrétien en défendant la vie humaine et en agissant courageusement au service des pauvres, des étrangers et des personnes sans défense.

En offrant mes meilleurs vœux, je saisis cette occasion pour vous assurer de l'assistance que les

différents services de la Curie Romaine seront toujours prêts à vous apporter dans l'accomplissement de votre mission. Sur Votre Excellence, ainsi que sur tous les Australiens, j'invoque cordialement une abondance de Bénédiction divine.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.8 p.6.*

© Copyright 1997 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana